

Aux Parents des élèves de 10ème VP

Réf. WET-CEC/jb

Rolle, le 10 novembre 2025

Stages préprofessionnels en entreprise ou en école des métiers Stages collectifs en 10^{ème} VP durant la semaine du 8 au 12 juin 2026

Madame, Monsieur,

Les stages préprofessionnels en entreprise ou en école des métiers sont régis par la décision 132 de Madame la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, disponible sur notre site Internet

www.eps-rolle.ch → Vie scolaire → Vie de l'établissement
→ Stages préprofessionnels

Ces dernières années, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a décidé de mettre l'accent sur l'importance pour les jeunes de se familiariser avec le monde professionnel afin de faciliter la transition en fin de scolarité.

C'est pourquoi, à la suite d'une réflexion menée au sein du Conseil de direction, nous avons pris la décision de proposer, dorénavant, une semaine de stage collectif aux élèves de 10VP. **Durant la semaine du 8 au 12 juin 2026**, les élèves pourront effectuer un stage qui s'étale sur toute la semaine ou sur une partie seulement (au minimum deux jours).

Pour les élèves n'ayant pas trouvé de stage, les cours seront donnés selon l'horaire normal.

Pour pouvoir participer à un stage collectif, nous vous prions de transmettre au maître de classe de votre enfant le document « [Demande de stage](#) » dûment complété tant par vous-même (partie « Elève ») que par le responsable du stage (partie « Entreprise »). L'élève ne sera libéré de l'école qu'en fonction de l'horaire indiqué dans cette rubrique. Ce document, signé par le responsable du stagiaire, ainsi que par un parent et l'élève, doit absolument être remis au maître de classe deux semaines avant le stage au minimum, sans quoi votre enfant ne pourra pas être libéré de l'école. Ce document est disponible au secrétariat de notre établissement ou à l'entrée du bureau de Madame Zélie Vander Linden, psychologue conseillère en orientation à l'EPS de Rolle. Vous pouvez également le télécharger sur notre site internet mentionné ci-dessus.

Pour ce stage collectif, le document « Demande de stage » doit impérativement être remis au maître de classe pour le lundi 18 mai 2026 au plus tard.

./.

En espérant que votre enfant profitera pleinement de ces stages préprofessionnels en entreprise ou en école des métiers, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Floriana Cecere
Doyenne

Julien Wettstein
Directeur

Copie

- Conseil de direction
- Enseignant-e-s intervenant en 10^{ème} VP
- Mme Zélie Vander Linden, conseillère en orientation scolaire et professionnelle